

CIRCULAIRE N°17 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau, réunit ce jour, a pris les décisions suivantes :

- **Poursuite de l'irrigation de jour comme de nuit pour toutes les stations**
- **Augmenter la marge de lachures ^(*) du barrage** afin que :
 - o les hausses rapides de pompage n'entraînent pas d'arrêt de la station de reprise de Pontmort.
 - o Les irrigants aval Pontmort aient un niveau d'eau dans la Morge plus important

(*) le calcul de lachures doit prendre en compte en continu 80% du débit maxi de chaque station + 100% de celle de Pontmort.

- **Ne laisser que la pompe de transfert en vitesse variable** en fonctionnement.

Contrairement à certaines rumeurs, la commission confirme que les irrigants depuis la réserve disposent du même quota que les autres et pas plus.

- **Surveillance de la consommation**

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index **tous les lundis avant midi.**

Rappel : chaque irrigant doit suivre sa consommation. **Tout dépassement du quota de 50mm/ha est interdit et sera sanctionné.**

Les responsables de secteur sont chargés de faire un contrôle de tous les compteurs lundi matin et de renvoyer la liste avant 12h00.

Un point des consommations individuelles sera effectué mardi 16 juillet.

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président
Michel COHADE**